

## COMPTE RENDU DE RÉUNION

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DE LA SÉCURITÉ SANITAIRE

Direction de l'eau,  
des milieux et des paysages

Dossier suivi par :  
Véronique RIOU

N/réf. : MB/VR/MB  
PJ : 2

Date : .....20 novembre 2009  
Heure de début : ...9 h 30  
Heure de fin : .....12 h  
Lieu : .....Centre administratif  
Jean Monnet

### **BUREAU DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE)**

Présents : confère liste d'émargement

Monsieur Marc BERNIER (Président de la commission locale de l'eau) présente l'ordre du jour de la réunion. Il précise que le point essentiel de la réunion est la révision du SAGE. En effet, le SAGE doit être revu afin de tenir compte de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques et du nouveau SDAGE pour fin 2012. Cependant, en tenant compte des consultations (1 an et demi), il faut préparer le nouveau document pour juin 2011.

#### **1. Révision du SAGE**

Mesdames Véronique RIOU et Astrid PICHODO présentent le cadre de la révision et une proposition de méthodologie de travail se découpant en trois étapes :

- l'évaluation du SAGE qui servira de base à la révision pour juin 2010,
- la préparation du nouveau document du SAGE entre juin 2010 et juin 2011,
- les consultations (des assemblées, du comité de bassin et enquête publique).

Monsieur Roger MAROT (Syndicat de bassin de la Jouanne) souligne que les démarches qui ont été mises en place pour l'entretien et la restauration des cours d'eau sont très cohérentes et ne doivent pas être remises en cause. Il interroge sur le maintien des budgets et les financements en lien avec la révision du SAGE.

Monsieur Thierry GENETTAIS (Agence de l'eau Loire-Bretagne) précise que les financements dans le cadre des contrats restauration entretien (CRE) seront maintenus.

Monsieur Marc BERNIER rappelle que le SAGE est très récent. Aussi, les modifications ne devraient pas être importantes et on ira plutôt vers des compléments.

La principale modification sera la présentation des objectifs par masse d'eau conformément à la directive cadre sur l'eau (DCE) et non plus par sous-bassins. La carte des masses d'eau du bassin de la Mayenne est jointe au compte rendu.

Centre administratif Jean Monnet  
BP 1429  
53014 LAVAL CEDEX

☎ 02 43 59 96 28  
☎ 02 43 59 96 38  
✉ sage.mayenne@cg53.fr

www.sagemayenne.org

Monsieur Christophe BÉCHU (Syndicat du bassin de l'Ernée) souhaite savoir comment les autres pays européens ont pris en compte la DCE et s'il y a une harmonisation économique des pratiques.

***Renouvellement de la CLE :***

La CLE, constituée pour une durée de 6 ans, sera complètement renouvelée en 2010. Une adaptation de la composition de la CLE sera possible pour tenir compte de la loi sur l'eau et faciliter le fonctionnement de la CLE.

Monsieur Thierry GENETTAIS précise qu'une réflexion régionale est en cours sur la représentation des services de l'État au sein des CLE.

***Rédaction du nouveau SAGE :***

Pour la préparation du nouveau SAGE, Madame Véronique RIOU informe qu'il est proposé une révision en interne et qu'il n'est pas prévu de faire appel à des prestataires extérieurs.

Monsieur Thierry GENETTAIS signale que l'appui d'un juriste semble essentiel pour la rédaction du règlement du SAGE. Par ailleurs, il informe qu'un travail commun DIREN, Agence de l'eau Loire-Bretagne est en cours pour faciliter la prise en compte du nouveau SDAGE.

Pour l'évaluation du SAGE, il est proposé de mettre en place un groupe de travail pour l'analyse et l'interprétation des évolutions et la rédaction du contenu du tableau de bord. Les représentants du bureau qui souhaitent y participer sont :

- l'Agence de l'eau Loire-Bretagne,
- la direction départementale de l'agriculture et de la forêt de la Mayenne,
- le syndicat de bassin du l'Ernée.

La DREAL (direction régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement) sera également sollicitée pour y participer.

Les membres du bureau qui n'ont pas pu être présents à la réunion sont également invités à faire savoir s'ils souhaitent participer.

***CRBV (contrat régional de bassin versant) :***

Pour le contrat régional de bassin versant, il est rappelé que le premier contrat concerne la période 2008-2010. Aussi, sous réserve de la continuité de la politique régionale de l'eau suite aux élections, un nouveau contrat sera préparé en 2010 pour la période 2011-2013. Il est proposé de retenir la même méthodologie de l'appel à projet que pour le premier contrat.

Monsieur GUILBAUD souhaite connaître le délai restant pour achever les travaux après fin 2010. Madame Véronique RIOU se rapprochera de la région pour ces informations.

Les précisions qui peuvent être apportées depuis la réunion :

- pour l'engagement des dossiers, ceux-ci doivent être présentés à la commission permanente de la région avant fin 2010 (soit un dépôt à l'animation du SAGE au plus tard en septembre 2010),
- le délai pour réaliser les travaux et demander le versement est de 1 an après l'échéance du contrat.

Monsieur Thierry GENETTAIS informe que la région Basse-Normandie prépare également une contractualisation. Il faudrait donc se rapprocher de la région.

Madame Véronique RIOU rappelle qu'en Basse-Normandie même s'il n'y avait pas de contrats à ce jour, la région apporte son concours financiers pour différentes opérations telles que l'économie d'eau, la protection des zones humides ou l'entretien et la restauration des cours d'eau.

## **2. Communication sur l'inventaire des zones humides**

Mademoiselle Astrid PICHODO présente l'avancement des inventaires sur le bassin versant et indique qu'il est difficile de mobiliser sur le terrain. De plus, l'objectif des différents inventaires est difficile à appréhender.

Monsieur Christophe BÉCHU confirme que sur le terrain, il y a confusion entre les zones humides et les bandes enherbées à maintenir en application de la directive nitrates.

Pour Monsieur Joseph GUILBAUD (Syndicat de bassin du Vicoin), c'est la commune qui est compétente en matière d'urbanisme et c'est elle qui a en charge la révision des PLU (Plan local d'urbanisme). Il est difficile de faire passer cette compétence à l'intercommunalité. Les syndicats de bassin ne pourront pas prendre cette compétence mais pourront communiquer sur les zones humides.

Pour la communication, Monsieur Thierry GENETTAIS propose de valoriser ce qui existe tel que le chantier vitrine sur l'Ernée.

Aussi, il est convenu de prévoir une communication pour les élus locaux. Une réunion d'information sur le sujet serait à prévoir (en l'associant par exemple à la réunion sur les économies d'eau). Une page spécifique aux zones humides pourra aussi être créée sur le site internet.

Pour l'information des exploitants agricoles, un travail pourra être envisagé en partenariat avec la chambre d'agriculture.

## **3. Guide sur les économies d'eau**

Madame Véronique RIOU rappelle la démarche de sensibilisation aux économies d'eau et présente le projet de guide destiné à accompagner les collectivités dans leurs actions de réduction des consommations.

Pour la sensibilisation, Monsieur Roger MAROT souligne que l'article mis en page pour les bulletins municipaux est arrivé au bon moment.

Les observations formulées sur le guide sont les suivantes :

- raccourcir le titre qui devient « Économiser l'eau dans les bâtiments et espaces publics »
- mettre en avant le SAGE en mettant le logo sur la première page ainsi que sur toutes les pages,
- simplifier le contenu et améliorer la lisibilité du document (par un sommaire plus détaillé par exemple).

Il est également demandé d'ajouter une partie pour la conception des nouveaux bâtiments ou équipements car il est essentiel d'agir en amont. Les membres du bureau estiment que les architectes ou maîtres d'œuvre devraient prendre en compte ces aspects.

Pour la diffusion du guide, une réunion d'information des communes est envisagée au printemps 2010. Le sujet des zones humides pourrait également faire partie de l'ordre du jour.

## **4. Dossiers pour avis**

Mademoiselle Astrid PICHODO présente les cinq dossiers transmis pour avis :

- 1 dossier relatif à une industrie, installation classée pour la protection de l'eau, (société PASSENAUD recyclage à LAVAL),

**Avis favorable** avec demande de précision en particulier sur les économies d'eau,

- 1 dossier relatif à un périmètre de protection de captage, (prise d'eau de COUTERNE),

**Avis favorable** avec observation sur la gestion des eaux de lavage de la station de potabilisation et information sur les actions d'économies d'eau avec proposition des documents de communication.

Monsieur FAVREL (DDAF de l'Orne) rappelle qu'il s'agit d'un captage prioritaire.

Le bureau propose de se rapprocher du SIAEP de COUTERNE pour les actions d'économies d'eau.

- 1 dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, (Plan d'aménagement d'ensemble sur la commune de MOULAY),

Ce projet de création d'une zone d'activité prévoit la destruction de 5 900 m<sup>2</sup> de zones humides. Des mesures compensatoires de récréation de zones humides (2 500 m<sup>2</sup>), d'aménagement de cours d'eau et de préservation des espaces verts autour de ceux-ci sont prévus mais il convient de s'assurer que ces mesures compensent bien l'impact environnemental de la dégradation de zones humides.

Aussi, **un avis réservé** a été émis sur le dossier. Une rencontre technique est prévue avec le pétitionnaire et les services de l'État. En fonction des accords trouvés, le bureau envisage la possibilité de lever les réserves.

- 1 dossier de déclaration d'intérêt général et d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, (contrat restauration entretien du bassin versant de la Colmont),

#### **Avis favorable**

- 1 dossier relatif à un élevage, installation classée pour la protection de l'environnement, (élevage porcin à la FERRIERE-DE-FLÉE),

Cet élevage se trouve sur le bassin de l'Oudon. Seuls 4 ha sur les 180 ha de surface agricole utile (SAU) sont sur le bassin de la Mayenne. Aussi, il est demandé de se référer à l'avis du SAGE Oudon.

### **5. Questions diverses**

#### ▪ *Site internet du SAGE*

Mademoiselle Astrid PICHODO présente la fréquentation du site Internet du SAGE qui a connu une hausse depuis juillet 2009.

#### ▪ *Charte de l'eau du Conseil général du Maine-et-Loire,*

Le Conseil général du Maine-et-Loire a entrepris une démarche d'élaboration d'une charte départementale de l'eau avec pour objectif général de fixer un cadre de référence aux actions et de mieux gérer la ressource.

Les signataires s'engagent à mettre en œuvre ses préconisations et à participer à son suivi et son évaluation.

Le SAGE a participé à son élaboration (rencontre du bureau d'études, réunion autour de la charte). Il a été sollicité pour être signataire en juillet et a répondu positivement en demandant une présentation de la charte à la CLE et en rappelant les enjeux forts pour le bassin de la Mayenne.

▪ ***Communication de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne,***

- La dernière lettre d'information de l'agence de l'eau présente deux informations sur des projets du bassin de la Mayenne :

- le chantier vitrine sur l'Ernée,

Inauguré en septembre 2009, ce chantier vitrine présente un intérêt pédagogique et démonstratif en permettant aux riverains et aux élus de mieux visualiser et comprendre les opérations qui seront réalisées sur l'ensemble du bassin dans le cadre du contrat restauration entretien.

- la commune de SAINT-BERTHEVIN, distinguée par les trophées de l'eau pour la restauration du site de Coupeau.

▪ ***Plaquette de la cellule régionale pour l'étude de la pollution des eaux par les produits phytosanitaires (CREPPEP),***

La cellule régionale d'études de la pollution des eaux par les produits phytosanitaires vient de sortir un bilan du suivi des pesticides dans les eaux superficielles des Pays de la Loire.

- un bilan de la période 2002 à 2008,

- un bilan de chaque campagne : 2005, 2006, 2007.

Les molécules les plus rencontrées sont des herbicides (80 % des molécules détectées en 2007) : glyphosate, AMPA, isoproturon, chlortoluron, atrazine (même si en net recul depuis 2005), diuron (interdit depuis décembre 2008), aminotriazole.

Le réseau de suivi régional est présenté (23 points au total dont 3 points sur le bassin de la Mayenne : Mayenne à Laval, Daon et Montreuil-Juigné).

Pour la campagne 2006, tous les points sur le bassin de la Mayenne sont de bonne qualité.

**6. Rencontre de la FDSEA**

Ont été accueillis : Madame Florence DESILLÈRE, Présidente, Monsieur Jean-Louis VIOT, commission environnement, Monsieur Philippe JÉHAN, Responsable de la section avicole, Monsieur Stéphane LECOQ, Président des jeunes agriculteurs, Monsieur Nicolas TOUCHARD, Directeur.

Les représentants de la FDSEA ont souhaité rencontrer les membres du bureau de la CLE. Aussi, Monsieur Marc BERNIER les a invités à l'issue de la réunion de bureau de la CLE.

Monsieur Marc BERNIER rappelle que la CLE est sollicitée pour avis sur différents dossiers parmi lesquels les élevages dans le cadre des procédures d'autorisation des installations classées pour la protection de l'environnement. Depuis 2007, 29 dossiers d'élevage ont été soumis à l'avis de la CLE et seulement 6 avis défavorables ont été émis pour des excédents de phosphore et l'absence de mesures compensatoires.

Monsieur Jean-Louis VIOT expose la situation en Mayenne qui est un département d'élevage et 50 % des exploitations peuvent être concernées par cette problématique. La moyenne de l'apport phosphoré est de 60 kg/ha mais il y a une forte diversité départementale.

Il craint que d'imposer un équilibre de la fertilisation phosphorée casse la dynamique de l'élevage en Mayenne. Il précise qu'une norme phosphore à 100 unités est retenue en Vendée et Maine-et-Loire et, qu'à l'échelle régionale, la profession considère que l'équilibre de la fertilisation est toujours maintenu car le phosphore ne descend pas dans le sol. Il indique également que tout le phosphore n'est pas disponible pour la plante.

Il rappelle que, pour l'application de l'arrêté de la directive nitrates, la mise en place des couverts hivernaux et de bandes enherbées s'applique à tout le département. La réalisation du PMPOA a également permis une amélioration de la qualité de l'eau.

Le SDAGE Loire-Bretagne demande d'équilibrer la fertilisation lors du renouvellement des autorisations et lors d'un changement notable de l'installation. Monsieur Philippe JEHAN demande à ce que tous les acteurs aient la même lecture du SDAGE en particulier sur cette notion de « changement d'installation ».

L'équilibre de la fertilisation est plus difficile pour les prêteurs de terre. Il signale qu'une bourse d'échange des effluents a été mise en place. Aussi, il souhaite qu'il n'y ait pas de contraintes réglementaires complémentaires pour ne pas décourager les initiatives en faveur de la qualité de l'eau.

Il précise également que, dans le cas des effluents d'élevage porcin ou avicole, l'équilibre de la fertilisation phosphorée exige un complément en azote minéral. La dépense totale supplémentaire en fertilisants minéraux pour le département a été estimée à 20 millions d'euros.

Monsieur Jean-Luc GAUQUELIN (Conseil général de la Mayenne) précise que, sur certaines parcelles, il y a une forte teneur en phosphore disponible dans le sol qui permettrait de faire des impasses sur la fertilisation phosphorée.

Monsieur Didier BOURBON (DDAF 53) rappelle qu'un groupe de travail sur le phosphore est en place auquel la profession agricole est associée.

Monsieur Marc BERNIER indique que la CLE prendra en compte les contraintes des exploitants agricoles lors de la révision du SAGE.

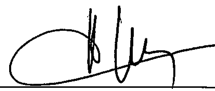
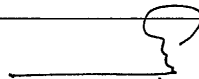

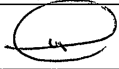
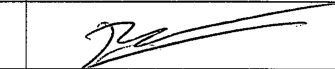
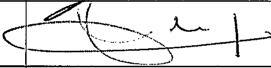

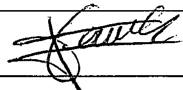
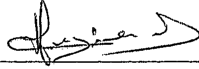


Monsieur Jean-Louis VIOT précise que les exploitants sont prêts à faire des efforts pour limiter l'érosion des sols mais demande de ne pas appliquer strictement l'équilibre phosphore au risque de mettre en difficulté l'économie des exploitations agricoles du département.

*le Président de la commission locale de l'eau,*

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bernier', with a large, sweeping initial 'B'.

**Marc BERNIER**

Commission locale de l'eau du bassin versant de la Mayenne - Réunion de bureau le 20 novembre 2009

<i>1<sup>er</sup> collège</i>	Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET Conseiller régional des Pays-de-la-Loire	EXCUSÉ
	Madame Nicole BOULLON Conseillère générale de la Mayenne	EXCUSÉE
	Monsieur Claude GOURVIL Conseiller général de la Mayenne	EXCUSÉ
	Monsieur Marc BERNIER Conseiller général de la Mayenne Président de la CLE	
	Monsieur Daniel DURAND Maire de COUTERNE	
	Madame Françoise MARCHAND Représentant du parc naturel régional Normandie-Maine	EXCUSÉE
	Monsieur Jean-Claude FONT Maire de COMMER	EXCUSÉ
	Monsieur Alain BAGOUET SIAEP du segréen	
	Monsieur Roger MAROT Syndicat de bassin de la Jouanne	
	Monsieur Joseph GUILBAUD Syndicat du bassin du Vicoin	
	Monsieur Christophe BÉCHU Syndicat de bassin de l'Ernée	
	Monsieur Daniel LEROY SIAEP de Mayenne, Colmont et Varenne	
<i>2<sup>ème</sup> collège</i>	Monsieur Jean BARREAU Chambre d'agriculture de la Mayenne	
	Monsieur Nicolas BARBEROT CCI de la Mayenne	
	Monsieur Jean POIRIER Président de la Fédération départementale pour la pêche et protection du milieu aquatique	
	Monsieur Anthony CHÉRUBIN Mayenne nature environnement	
	Monsieur Michel PERRIER Association Mayenne vivante	
	Monsieur Jean-Paul DORON Président de la fédération de pêche de l'Orne	EXCUSÉ
<i>3<sup>ème</sup> Collège</i>	Agence de l'eau Loire-Bretagne Monsieur Thierry GENETTAIS	
	DIREN des Pays-de-la-Loire Monsieur Paul FERRAND	
	Préfecture de la Mayenne Madame Pascale GOULARD - Isabelle HUISNARD	
	MISE de la Mayenne Madame Joëlle WENDLING D. Didier BOURBON	
	MISE de l'Orne Monsieur François DENIS représenté par P. Favrel	
	MISE du Maine-et-Loire Monsieur Y. DUPRES	